



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241217-171224_DELIB04-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 86

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 18
Absents excusés : 05
Procurations : 04
Absents : 04
Nombre de suffrages exprimés : 22
Pour : 22
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

Mme ANSART Mélanie, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, M. SAHLI SAdresddine, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie, M. BOTTIAU Christophe donne pouvoir à M. CARREZ Olivier

Étai(ent) excusé(s) :

M. BOTTIAU Christophe, M. DE NOYETTE Philippe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan

Étai(ent) absent(s) :

M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine, Mme JABEL LAFOU Samia, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme TOURNAY Sabine

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Association L'Arche de Noé

Date de convocation
11 décembre 2024

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

19 DEC 2024

Affichage le :

19 DEC 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Sabine TOURNAY

L'Association l'Arche de Noé située à Quarouble (siège social à Condé/Escaut) a pour objet de venir en aide aux animaux abandonnés en les recueillant, les soignant (suivi vétérinaire, identification, stérilisation, vaccination, etc...) et en leur trouvant de nouvelles familles d'accueil.

L'association, créée depuis 24 ans, fonctionne sur la base du bénévolat, elle est reconnue d'intérêt général et répond toujours présent aux demandes des mairies pour prendre en charge des animaux en détresse.

La capacité d'accueil est de 17 chiens et une centaine de chats. Depuis le début de l'année, elle a à son actif 109 adoptions de chiens et 89 adoptions de chats dans 76 communes différentes.

L'Arche de Noé sollicite une subvention pour apporter au refuge « une nouvelle vie » en réalisant des travaux de rénovation nécessaires à la poursuite de son action dans les meilleures conditions pour les animaux.

Sachant que les crédits inscrits au budget sont suffisants, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 750 euros à l'Arche de Noé.

Après délibération,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix)

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de sept cent cinquante euros à l'Association l'Arche de Noé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN
Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr